RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 12334
Numéro SIREN : 342 948 965
Nom ou dénomination : DEVRED

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 39302



1906100602

DATE DEPOT :	2019-04-02
NUMERO DE DEPOT :	2019R039302
N° GESTION :	1997B12334
N° SIREN :	342948965
DENOMINATION :	DEVRED
ADRESSE :	4 rue Rougemont 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2019/03/05
TYPE D'ACTE :	DECISION DU PRESIDENT
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

DEVRED
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.177.200 €
Siège social : 4 rue Rougemont
75009 PARIS
342 948 965 RCS PARIS
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le cinq mars, dans les bureaux sis à GLISY (80440) – Pôle Jules Verne – 13 rue du Capitaine Némo, s'est réuni :

Monsieur Robert Achille LASCAR, Président de la SAS DEVRED,

en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs à donner.

Assiste également à la réunion :

- Monsieur Nicolas FLAUD.

1) NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Robert Achille LASCAR en sa qualité de Président de la Société, décide de nommer, conformément aux statuts de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée illimitée :

Monsieur Nicolas FLAUD
Né le 22/07/1972 à RENNES
Demeurant 4 rue du Commandant Anjot – 35700 RENNES

Monsieur Robert Achille LASCAR décide également, qu'en sa qualité de Directeur Général, Monsieur Nicolas FLAUD disposera, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

2) POUVOIRS A DONNER

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal signé par le Président et le nouveau Directeur Général.

« Copie Certifiée Conforme »

Le Président

Monsieur Robert Achille LASCAR



1906100601

DATE DEPOT :	2019-04-02
NUMERO DE DEPOT :	2019R039302
N° GESTION :	1997B12334
N° SIREN :	342948965
DENOMINATION :	DEVRED
ADRESSE :	4 rue Rougemont 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2019/02/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT

973 123 824

DEVRED
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.177.200 €
Siège social : 4 rue Rougemont
75009 PARIS
342 948 965 RCS PARIS
(la « Société »)

FG 27/2/19
DP 5/3/19 OG

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
02 AVR. 2019
Sous le N° : 393

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à neuf heures,

Les associés de la société DEVRED se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans les bureaux de la société OMNIUM DE PARTICIPATIONS au 20 rue Saint Fiacre – 75002 PARIS, sur convocation de la société OMNIUM DE PARTICIPATIONS, associée majoritaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Robert Achille LASCAR représentant la société OMNIUM DE PARTICIPATIONS.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions, soit les 817.720 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la majorité requise, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président constate en outre que :

- la société KPMG, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée,
- Monsieur Philippe BARBRY, Président, régulièrement convoqué, est absent excusé,
- Monsieur Philippe COUGARD, assiste à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation aux associés,
- une copie de la lettre de convocation au commissaire aux comptes titulaire,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révocation du Président, et nomination d'un nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président de séance donne toutes explications sur la décision de révoquer le Président, ainsi que sur la nomination du nouveau Président.

Puis, le Président de séance, déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les statuts de la Société, décide de révoquer Monsieur Philippe BARBRY de ses fonctions de Président avec effet immédiat, et nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

Monsieur Robert Achille LASCAR
Né le 4 novembre 1944 à REDON (35)
Demeurant 8 rue Ampère – 75017 PARIS

Monsieur Robert Achille LASCAR a fait savoir à la Société, qu'il acceptait sa nomination aux fonctions de Président de la société DEVRED.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et le nouveau Président.

« Copie Certifiée Conforme »

Le Président
Monsieur Robert Achille LASCAR